

**2026**

# ÉVALUATION ESSMS

## EVALUATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

[ CHOISIR L'IRTS COMME ORGANISME ÉVALUATEUR ]



**IRTS**

**FRANCHE-COMTÉ**

**INSTITUT RÉGIONAL  
DU TRAVAIL SOCIAL  
DE FRANCHE-COMTÉ**

**1 RUE ALFRED DE VIGNY  
BESANÇON**

**irts-fc.fr**

# POURQUOI NOUS CHOISIR COMME ORGANISME ÉVALUATEUR ?

## DES RÈGLES D'INTERVENTION QUI SOUTIENNENT LES EFFORTS DE L'ESSMS

Choisir l'IRTS pour la réalisation des évaluations des ESSMS, c'est contribuer à donner du sens à la démarche d'amélioration continue des pratiques au service des personnes accompagnées.

C'est s'assurer que les modalités et durées des rencontres sur sites, les principes et valeurs défendus par l'HAS, sont mis en œuvre durant toute la procédure pour :

- Permettre à la personne accompagnée d'être actrice de son parcours, défendre son pouvoir d'agir et ses droits fondamentaux ;
- Renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services en encourageant une réflexion éthique des professionnels ;
- Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les structures et leurs professionnels, in fine pour les personnes accompagnées en garantissant une approche participative et inclusive.

Pour cela, le cadre de la démarche d'accréditation selon la norme ISO 17020, garantit aux ESSMS qui choisissent l'IRTS de Franche-Comté :

- Une intervention indépendante, impartiale, objective, dans le respect des règles de confidentialité et d'anonymat : équipe d'intervenants régionale et commission d'éthique partagée au niveau régional entre l'IRTS et l'IRTESS
- Le respect du code éthique auquel les intervenants sélectionnés sont formés régulièrement
- La professionnalisation des intervenants évaluateurs expérimentés - disposant d'une connaissance pointue et à jour de la réglementation, de l'organisation, du fonctionnement des dispositifs, des métiers, des profils des publics accompagnés, par une formation progressive avec des immersions sur sites
- L'écoute et la bienveillance à l'égard des personnes accompagnées et des équipes rencontrées grâce aux qualités relationnelles et d'adaptation des intervenants, pour des échanges constructifs et argumentés : le référentiel d'évaluation HAS s'adapte aux spécificités de chaque établissement ou service
- Des intervenants complémentaires et compétents tant du point de vue pédagogique que de l'animation d'équipe et de l'utilisation des outils et méthodes de l'HAS
- Un dialogue entre l'ESSMS et les évaluateurs qui nourrit la démarche d'amélioration continue
- La qualité de la rédaction du rapport qui fournit à l'ESSMS les éléments utiles à

l'appropriation et à la priorisation de son plan d'action en respectant les exigences de la HAS

- Le respect des délais (devis et contractualisation, connaissance des documents, planning, choix des personnes à rencontrer, transmission des pré-rapport et rapport)
- La rigueur des contrôles et vérifications, de questionnement et d'analyse à tous les stades de la mise en œuvre de l'évaluation jusqu'à la relecture du pré-rapport.

## **DES PRINCIPES D'INTERVENTION ET DES VALEURS PARTAGES AVEC LES ETABLISSEMENTS ET LES PERSONNES ACCOMPAGNEES**

L'IRTS de Franche-Comté réalise l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par les ESSMS depuis 2012, depuis 2024 dans le respect de la réforme.

Il répond à vos attentes, aujourd'hui selon les exigences et modalités prônées par la HAS, sur 2 axes complémentaires alimentant et se nourrissant des apports du terrain et de la recherche qui constituent leur mission habituelle. Ils peuvent ainsi :

- D'une part partager leurs connaissances du secteur avec les équipes des établissements pour les aider à conserver le sens de leurs actions dans un secteur en constante évolution,
- D'autre part écouter les besoins des personnes accompagnées et des structures pour mieux les prendre en compte dans ses actions quotidiennes en retour (formations, animation, recherche).

L'évaluation est en effet un des outils majeurs qui permet aux professionnels de répondre à l'évolution des pratiques et in fine de rester au service des personnes les plus vulnérables :

- En assurant la pluralité des approches et des intervenants sur les sites
- En l'articulant avec la formation, l'information et l'animation des milieux professionnels de l'action sociale
- En contribuant ainsi à la recherche et à l'expérimentation dans les domaines éducatif et social

Ainsi, grâce à ses actions quotidiennes tournées vers la vie des établissements, l'IRTS de Franche-Comté s'engage lors des évaluations externes, à :

- Appliquer les valeurs et les actions qui sont inscrites dans ses projets pédagogique et stratégique, telles que la considération et la valorisation :
  - ▶ Des grands principes de l'humanisme fondés sur la primauté de l'homme dans son environnement global, la solidarité, le respect des différences
  - ▶ De la primauté de la personne et la reconnaissance de l'altérité comme fondements du lien de solidarité, d'équité et de partage avec l'autre
  - ▶ De la personne en tant qu'acteur et citoyen, en reconnaissant ses potentiels et ses droits individuels
  - ▶ De la fraternité, l'engagement citoyen, le respect de la place de chacun, la consolidation des liens sociaux.
- Développer la recherche dans les différentes dimensions de l'intervention sociale, en lien avec les acteurs politiques et les personnes accompagnées
- Connaître et valoriser les expériences du territoire.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Pour tout projet d'évaluation :

Merci de nous adresser une demande en indiquant :

- Coordonnées de la personne à contacter
- Situation géographique de-s établissement-s/service-s à évaluer
- Taille de-s ESSMS (nombre de places personnes accueillies, effectif salarié)
- Nombre de rapport-s attendus (1 rapport par établissement ou 1 rapport multi-ESSMS avec accord de-s autorité-s de tarification et de contrôle)
- Nombre de site-s à évaluer (antennes)
- Délai de rendu du rapport à l'autorité de tarification et de contrôle
- Période d'évaluation souhaitée sur site
- Toute information complémentaire jugée nécessaire (ex : organigramme, plaquette prestations...).

Après contact, une proposition technique et commerciale détaillée vous sera transmise ainsi que le devis correspondant.

Ces documents précisent le cadre, la planification et les modalités complètes de réalisation de votre évaluation.

Le choix des évaluateurs, des dates précises de l'évaluation sur site, du planning d'évaluation, sera effectué sur ces bases validées par vos soins, et figurera au contrat définitif.

## CONTACTS

### RÉFÉRENTE ÉVALUATION ESSMS

Anne JACOB

03 81 41 61 21 • anne.jacob@irts-fc.fr

### RÉFÉRENTE ADMINISTRATIVE

Sandra PONTHIEU

03 81 41 61 13 • sandra.ponthieu@irts-fc.fr

